



## Responsabilité trans-générationnelle pour le paiement des dettes

-----  
Par Visiteur

Sommes nous responsables des dettes contractées par nos parents. Ex : chèque sans provisions, découvert de compte.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Sommes nous responsables des dettes contractées par nos parents. Ex : chèque sans provisions, découvert de compte.

En aucune façon. Les parents ne sont pas responsables de leurs enfants (sauf mineurs) et les enfants ne sont pas responsables de leurs parents.

Cordialement